
**Équipements de protection destinés à
être utilisés en hockey sur glace —**

**Partie 1:
Exigences générales**

Protective equipment for use in ice hockey —

Part 1: General requirements
iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10256-1:2016

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bec59f30-f6b4-4d0b-9dff-e658efbfc5e8/iso-10256-1-2016>



iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10256-1:2016

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bec59f30-f2b4-4d0b-9dff-e658efbc5e8/iso-10256-1-2016>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2016, Publié en Suisse

Droits de reproduction réservés. Sauf indication contraire, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'affichage sur l'internet ou sur un Intranet, sans autorisation écrite préalable. Les demandes d'autorisation peuvent être adressées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Ch. de Blandonnet 8 • CP 401
CH-1214 Vernier, Geneva, Switzerland
Tel. +41 22 749 01 11
Fax +41 22 749 09 47
copyright@iso.org
www.iso.org

Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application	1
2 Termes et définitions	1
3 Exigences	2
3.1 Innocuité.....	2
3.2 Ergonomie.....	3
4 Méthodes d'essai	3
4.1 Détermination de l'innocuité.....	3
4.2 Détermination de l'ergonomie.....	3
5 Tolérances	3
6 Exigences relatives au conditionnement des échantillons de protection	3
6.1 Conditionnement ambiant.....	3
6.2 Conditionnement à basse température.....	3
6.3 Conditionnement à température élevée.....	4
7 Rapport d'essai	4
8 Marquage permanent	4
9 Informations destinées à l'utilisateur	5
Bibliographie	7

iTech STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 10256-1:2016
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bec59f30-fcb4-4d0b-9dff-e658efbfc5e8/iso-10256-1-2016>

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant: [Avant-propos — Informations supplémentaires](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sis/bec59130-1eb4-4d0b-9aff-e658efbc5e8/iso-10256-1-2016).

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 83, *Matériel et équipements de sports et autres activités de loisirs*, sous-comité SC 5, *Matériel pour hockey sur glace et équipements connexes*.

Cette première édition de l'ISO 10256-1, conjointement avec l'ISO 10256-2, l'ISO 10256-3, l'ISO 10256-4, l'ISO 10256-5 et l'ISO 10256-6, annule et remplace l'ISO 10256:2003, qui a fait l'objet d'une révision technique.

L'ISO 10256 comprend les parties suivantes, présentées sous le titre général *Équipements de protection destinés à être utilisés en hockey sur glace*:

- *Partie 1: Exigences générales*
- *Partie 2: Protections de tête pour les skateurs*
- *Partie 3: Protections faciales pour les skateurs*
- *Partie 4: Protections de tête et de visage pour les gardiens de but*
- *Partie 5: Protège-cous contre les lacérations pour joueurs de hockey sur glace*

Les parties suivantes sont en cours d'élaboration:

- *Partie 6: Protections de la partie inférieure de la jambe pour joueurs de hockey sur glace*

Introduction

Le hockey sur glace est un sport de collision et de rapidité où il existe un risque de blessure. La présente partie de l'ISO 10256 vise à spécifier des exigences générales et à servir de référence pour les normes spécifiquement applicables au hockey sur glace. Elle tient compte des risques inhérents à ce sport, dont beaucoup ne peuvent être éradiqués par l'usage d'équipements de protection. En participant, les joueurs acceptent d'être exposés à un risque de blessure grave, de paralysie et/ou de décès.

Les équipements de protection destinés à être utilisés en hockey sur glace ont pour vocation de réduire la fréquence et la gravité des blessures localisées sur la partie du corps qu'ils sont supposés protéger. La fonction de protection vise à répartir et amortir l'impact des chocs contre la protection et à prévenir toute pénétration d'objets dans la protection ou, dans le cas d'un protège-cou, à réduire le risque de laceration. Pour atteindre les performances dont ils sont capables et rester stables lorsqu'ils sont portés, les équipements de protection doivent s'ajuster aussi près que le permet le confort. Lors de leur utilisation, il est indispensable que les protections soient bien fixées, correctement ajustées et réglées selon les instructions du fabricant.

Le SC 5 est conscient du fait que des spécifications relatives aux performances des équipements de protection sont nécessaires pour réduire le risque de blessure en hockey sur glace. L'un des objectifs de ce sous-comité est d'encourager l'utilisation de matériaux et/ou de fabrications de meilleure qualité, au fur et à mesure de leur existence, pour satisfaire aux futures exigences du hockey sur glace. Le SC 5 est également conscient du fait que, pour assurer un bon confort ainsi qu'un ajustement et une utilisation corrects, dans le respect de la directive de l'Union européenne relative aux équipements de protection individuelle (Directive 89/686/CEE du Conseil), les équipements de protection destinés au hockey sur glace doivent être aussi légers que possible tout en offrant les caractéristiques de performance appropriées satisfaisant aux exigences de ce sport. Pour que ces équipements de protection soient performants, une formation à leur utilisation et à leur ajustement est indispensable. L'application des règles du jeu et la cohérence de l'arbitrage contribuent également à optimiser les performances des équipements de protection et, par conséquent, leur capacité à réduire le risque de blessure.

La présente partie de l'ISO 10256 doit être utilisée conjointement avec les autres normes collatérales de la série ISO 10256.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 10256-1:2016](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bec59f30-f2b4-4d0b-9dff-e658efbfc5e8/iso-10256-1-2016>

Équipements de protection destinés à être utilisés en hockey sur glace —

Partie 1: Exigences générales

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 10256 spécifie les exigences générales relatives aux protections de la tête, du visage, du cou et du corps (ci-après dénommées «protections») destinées à être utilisées en hockey sur glace.

La présente partie de l'ISO 10256 concerne uniquement les protections utilisées en hockey sur glace. Elle établit des exigences dans les domaines suivants:

- a) termes et définitions;
- b) innocuité;
- c) ergonomie;
- d) rapport d'essai;
- e) marquages permanents;
- f) informations destinées à l'utilisateur.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 10256-1:2016](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bec59f30-feb4-4d0b-9dff-e658efbf5e8/iso-10256-1-2016>

Les normes collatérales de la série ISO 10256 spécifient les exigences de performance applicables aux protections destinées à être utilisées en hockey sur glace et doivent être lues en complément de la présente partie de l'ISO 10256.

NOTE 1 Les exigences d'un article prévalent sur celles d'une figure.

NOTE 2 L'objectif est de réduire le risque de blessure pour les joueurs de hockey sur glace sans compromettre pour autant l'aspect ou l'attrait même du jeu. Ces normes présupposent que les règles du hockey sur glace seront respectées par les joueurs et appliquées par les arbitres.

2 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions suivants s'appliquent:

2.1

marquage permanent

informations qui restent lisibles et ne peuvent être entièrement éliminées dans les conditions normales d'utilisation

2.2 Plans

2.2.1

plan de base de la fausse tête

plan se rapportant à la fausse tête et correspondant au *plan de base de la tête humaine* (2.2.2)

2.2.2

plan de base de la tête humaine

plan situé au niveau de l'ouverture externe du conduit auditif (méat auditif externe) et de la base des orbites des yeux

2.2.3

plan horizontal

plan qui traverse le corps à angles droits avec le plan frontal et *le plan médian* (2.2.4)

Note 1 à l'article: Voir [Figure 1](#).

2.2.4

plan médian

plan vertical qui traverse la fausse tête d'avant en arrière et la divise en hémisphères droit et gauche

Note 1 à l'article: Voir [Figure 1](#).

2.2.5

plan frontal médian

plan vertical perpendiculaire au *plan médian* (2.2.4) et au *plan de référence* (2.2.6), et situé à mi-chemin entre les extrémités avant et arrière de la fausse tête dans le plan de référence

Note 1 à l'article: Voir [Figure 1](#).

2.2.6

plan de référence

plan de construction parallèle au *plan de base de la fausse tête* (2.2.1), situé à une distance de celui-ci qui est fonction de la taille de la fausse tête

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

3 Exigences

ISO 10256-1:2016

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/bec59f30-f6b4-4d0b-9dff-e658efbf5e8/iso-10256-1-2016>

3.1 Innocuité

3.1.1 Le fabricant doit fournir à l'organisme notifié ou à l'unité d'essai une documentation précisant que les matériaux utilisés dans la construction de la protection satisfont aux exigences de [3.1.2](#) à [3.1.7](#).

3.1.2 Les protections doivent satisfaire à l'exigence générale d'adéquation du produit à l'usage prévu. Elles doivent être conçues et fabriquées de manière à réduire le risque de blessure lorsqu'elles sont employées selon les instructions du fabricant. Les surfaces des produits doivent être exemptes d'arêtes nettes ou vives, de coutures, de boucles et de tout autre élément susceptible de blesser l'utilisateur ou les autres joueurs dans des conditions normales d'utilisation.

NOTE Les risques inhérents à ce sport de collision et de rapidité sont reconnus dans ce contexte, et les joueurs conviennent que les équipements de protection ne peuvent leur garantir une protection totale.

Les équipements de protection doivent être examinés conformément aux indications de [4.1](#) et de l'[Article 5](#).

3.1.3 Les matériaux de construction et les substances incorporées dans les protections ne doivent présenter aucun danger pour les personnes entrant en contact avec eux. Le fabricant doit étiqueter tout produit contenant des substances ou des préparations généralement réputées dangereuses ou connues pour irriter la peau.

3.1.4 Aucun des matériaux entrant dans la fabrication de protections ne doit être dégradé par le savon domestique ordinaire, par les produits d'entretien courants recommandés par le fabricant ou par la sueur. Le fabricant doit communiquer dans ses instructions toute information relative à l'entretien, au nettoyage et à la maintenance de ses produits.

3.1.5 Les peintures, colles et apprêts entrant dans la fabrication de protections doivent être compatibles avec les matériaux utilisés. Le fabricant doit fournir des informations concernant la compatibilité des produits.

3.1.6 Les produits adhésifs éventuellement utilisés sur la protection doivent être de nature à ne pas altérer les propriétés chimiques ou physiques des matériaux au point de réduire leurs qualités protectrices.

3.1.7 Tous les matériaux entrant dans la fabrication de protections doivent résister à des modifications irréversibles des polymères, lorsqu'ils sont exposés à des températures inférieures ou égales à 70 °C ou aux rayons ultraviolets.

3.2 Ergonomie

Les protections destinées aux joueurs de hockey sur glace doivent être conçues et fabriquées de manière à permettre tous les mouvements normalement exécutés au cours du jeu et à réduire au minimum toute sensation d'inconfort.

4 Méthodes d'essai

4.1 Détermination de l'innocuité

Afin de démontrer que le produit satisfait aux exigences d'innocuité de la présente partie de l'ISO 10256, le fabricant doit le soumettre à un examen visuel ou manuel dans le but de repérer toute arête nette ou vive, toute couture, toute boucle ou tout autre élément susceptible de blesser l'utilisateur ou les autres joueurs dans des conditions normales d'utilisation.

Il faut examiner les documents fournis par le fabricant afin de vérifier que les matériaux, conformément à ses déclarations, sont bien adaptés à une utilisation sur les vêtements et équipements de protection destinés à être utilisés en hockey sur glace. Si les documents sont jugés inadéquats, le produit ne fera l'objet d'aucun essai. Les résultats de l'examen doivent être consignés dans le rapport d'essai.

4.2 Détermination de l'ergonomie

Le fabricant doit inclure, dans le dossier du produit/de certification, la documentation nécessaire pour démontrer que la protection est conçue et fabriquée de sorte à réduire au minimum toute restriction et toute sensation d'inconfort dans tous les mouvements normalement exécutés au cours du jeu.

5 Tolérances

Sauf indication contraire, toute dimension doit être implicitement assortie d'une tolérance de $\pm 2\%$.

6 Exigences relatives au conditionnement des échantillons de protection

6.1 Conditionnement ambiant

L'échantillon doit être exposé, pendant au moins 4 h, à une température de (20 ± 3) °C et à un taux d'humidité relative n'excédant pas $50\% \pm 10\%$.

6.2 Conditionnement à basse température

L'échantillon doit être exposé, pendant au moins 4 h, à une température de (-25 ± 2) °C. L'essai doit commencer dans les 40 s suivant le retrait de l'éprouvette de la chambre froide.